



Baneilh Infos



Juin 2015

Le mot du Maire

Le budget prévisionnel pour 2015, acte fort de la politique municipale, a été voté le 10 avril, à l'unanimité du conseil municipal.

Il s'élève à 797039.52€ en fonctionnement et à 841218.11 € en investissement.

Malgré une baisse annoncée des dotations de l'état -11487€, le conseil municipal a décidé de baisser la taxe d'habitation et la taxe foncière NB.

	2015	2014
Taxe d'habitation	5.39%	6.46%
Taxe foncière NB	41.38%	49.59%

La taxe foncière bâtie reste inchangée (12.66%)

Nous sommes dans un contexte budgétaire difficile et nul ne l'ignore.

Cette situation nous impose une gestion plus rigoureuse de nos dépenses.

Dans ce domaine, nous nous devons de faire des efforts et des économies sur nos dépenses de fonctionnement dans tous les domaines.

Sur notre territoire communal, les travaux envisagés pour 2015 vont pouvoir être réalisés grâce à une bonne gestion financière et aux subventions accordées par le conseil départemental et par l'Etat.

Travaux subventionnés: *L'aménagement de l'espace communal (maison et dépôt) et l'extension de la salle des fêtes.

*Aménagement de la salle polyvalente de l'école et mise aux normes de la classe de la directrice, début des travaux semaine 29..

D'autres travaux sont en cours, comme la transformation de la citerne en local associatif, l'aménagement du séchoir en salle d'exposition, le nettoyage des chemins ruraux et des sentiers de randonnées le fleurissement de Baneuil.

Les travaux à venir: La restructuration de la piste du jardin, le renforcement de la rue du Donjon, la réfection ponctuelle des voies circulées (CV et CR), la pose des nouveaux candélabres et la sécurisation du mur de l'église.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale met tout en œuvre pour votre bien-être.

Pour conclure, plusieurs événements festifs auront lieu prochainement sur la commune.

Je vous invite à participer à ces moments conviviaux de détente organisés par les associations de Baneuil et la municipalité.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été 2015...

VIVE BANEUIL!!!!!!

Le Maire

Thierry Deguilhem



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

02	EXCEDENT REPORTE 2014	113810,08
013	Atténuation des charges Personnel	
064	Remboursement maladie	16900,00
70	DOMAINE PUBLIC cimetière Garderie	18000,00
73	IMPOTS et taxes	566883,00
042	Transfert entre sections	51968,44
74	Dotations D'ETAT	18058,00
75	PRODUITS location Salle des fêtes	8000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	20,00
77	Sinistre remboursements	3400,00
	TOTAL DES RECETTES	797039,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

021	Autofinancement	248071,20
	Virement de la section fonctionnement	
024	PRODUITS DES CESSIONS	33200,00
1022	Fond de dotation divers	49000,00
1068	FC TVA Récupération de la TVA	303470,01
13	Subvention CONTRAT OBJECTIF	205666,58
1318	Autres	1500,00
1323	Départements	98868,81
1351	GFP de rattachement	24057,22
13258	Autres groupements	3450,00
1341	Dotat. Equip. Territoires ruraux	79790,55
040	Transfert entre sections	2810,32
	TOTAL RECETTES PREVUES	841218,11

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

011		173851,00
60	CHARGES A CARACTERE CHAP – 60 services extérieurs, entretiens maintenance, assurance, fournitures scolaire, indemnité fêtes, annonces, honoraire DONT ROUTES impôts et taxes.	65500,00
à		74891,00
63		32260,00
		1200,00
012	Charges en Personnel Globalisées	261650,00
065	AUTRES CHARGES : Elus syndicats intercommunaux, Subventions et Caisse des Ecoles	65271,00
73	IMPOTS ET TAXES	45386,00
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2810,32
023	AUTOFINANCEMENT pour INVESTISSEMENT	248071,20
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	797039,52

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

01	Solde d'exécution déficit d'investissement reporté	257731,01
02	Dépense imprévue	18244,95
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51968,44
16	Emprunt remboursement	4398,71
20	Immobilisation Incorporelle	1000,00
204	Subv d'équipement versées	375,00
21	Immobilisation corporelle	507500,00
	TOTAL RECETTES PREVUES	841218,11

Services Municipaux



La Mairie est ouverte au public :

Lundi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Mardi : 9h30 - 12h et 14h - 17h30

Mercredi: 9h00-12h

Jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30

Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Fermé Mercredi, Samedi, Dimanche.

Durant ces heures d'ouvertures, les Agents communaux pourront vous orienter et vous aider dans toutes vos démarches.

Vous pouvez également nous contacter :

Par tel : 05.53.61.00.84

Par fax : 05.53.61.00.77

Par mail : baneuilmairie@wanadoo.fr

Numéro de M. Thierry DEGUILHEM Maire de Baneuil : 06.63.31.54.09

M. le Maire et ses Adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Etat Civil

Décès, nos peines:

Mr René Lafaysse le 07/03/2015

Mme Claudine Mikolage le 21/05/2015

Nous renouvelons à la famille nos condoléances

Et toute notre sympathie

Mariage: le 11 avril 2015

Mr Gandon Pierre-François et Mlle Cavalié Aude

Nouveaux habitants

Mme Angéla Hustache, Mr Dalègre Alvin et leur fils Timéo

Quartier de « la métairie haute »

Nous leurs souhaitons la bienvenue dans la commune.

LOCATION ET REGLEMENT

TARIF LOCATION par BARNUM

Associations Baneuillaise	gratuit
Associations autres (2 jours)	100€
<u>Particuliers Baneuillais uniquement</u>	
Cautiion par barnum	400€
Location 1 jour	30€
Location week-end	50€
Location 3 jours	75€
Au-delà de 3 jours	25€/jour

Le barnum sera loué pour le week-end du vendredi soir au lundi.

A récupérer aux ateliers communaux.

Tout feu, appareil de cuisson à flamme est interdit à l'intérieur des barnums.

Tous dégâts occasionnés sur le barnum engendreront une facture de réparation en fonction de l'importance de celle-ci ou l'encaissement de la caution.

Le barnum est à monter sur des sols à niveaux (terrain plat) et suivant les conditions météorologiques favorables.

Présence obligatoire d'un élu ou d'un employé communal lors du démontage pour vérification du matériel.

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor public.

Fournir une attestation à responsabilité civile.

Notice de montage jointe.

TARIF SALLE DES FÊTES

Habitants de Baneuil pour leur usage personnel ; Ce tarif ne sera accordé qu'une fois par an et par foyer,	50€
le tarif suivant pour une 2 ^{ème} location	150€
Particuliers hors commune	250€
Associations extérieures à la commune participant à des actions culturelles ou sportives sur la commune:(AJMR, CEPEB, Marcheurs de la vallée, Pesqueyroux, Sport pour tous, Association paroissiale)	GRATUIT
Toutes les autres Associations extérieures à la commune	150€
Associations ayant leur siège dans la commune	GRATUIT
CAUTION POUR TOUS PRÊTS	400€

Tarif location chambre froide

*Le week-end (samedi matin

au lundi matin) **100 €**

*Capacité 6 m2, largeur 1.42m, hauteur 2.21, m longueur 3.24m.

*Pourvue de 3 étagères.

*Branchement triphasé (380, 30 kva).

CAUTION: chèque 4000€

Commémoration du 19 Mars 2015





Commémoration

Monsieur Luc Lasfille responsable de la cérémonie, en présence de Thierry Deguilhem Maire de la commune, de son conseil municipal, des Baneuillais ont procédé à l'inauguration du monument aux morts.



Au nom de la commune une gerbe a été déposée par Monsieur le Maire. La gerbe des Anciens Combattants de la Police Nationale ainsi que la lecture du message de UFAC du 1er mai 2015 ont été déposés et lu par Justine et Matthieu, enfants de la commune de Baneuil. La sonnerie aux morts, la Marseillaise ont clôturé la cérémonie. Les porte-drapeaux ont accompagné la population jusqu'à la salle des fêtes pour un verre de l'amitié.



A cette occasion, Mr le Maire a honoré Monsieur Abel Delmas en lui remettant la médaille de la commune.



Le drapeau communal et le drapeau des Anciens Combattants de la Police Nationale

EXPOSITION 6/7/8/9/10 Mai

« Les Justes parmi nous »

Exposition présenté par Monsieur Luc LASFILLE,

Président des Anciens Combattants de la Police Nationale en Dordogne,
membre du Comité Directeur de l'UDAC.VG de la Dordogne.



Du 6 au 10 mai, un grand nombre de Baneuillais, le Conseiller Régional et Départemental ainsi que les Maires des différentes communes ont répondu présent à cette exposition. Sur ces 5 jours, l'exposition a connue un vif succès, plus de 200 personnes sont venues s'informer de l'histoire et retracer des moments historiques de la persécution des Juifs par les forces d'occupation.

Présentation par 20 panneaux, le parcours de policiers et gendarmes pour sauver des juifs de la mort.

- Madame Simone VEIL Marraine de l'exposition avec l'aide précieuse des partenaires, la reconnaissance des Justes par TAD.VASHEM Jérusalem.
- *De 1940 à 1944 policiers, gendarmes et juifs aux heures sombres du régime de Vichy.
- *Le choix de la désobéissance à l'application des lois de Vichy.

1) La falsification de l'identité et documents, la prévention des rafles et l'hébergement des Juifs persécutés par les Justes.

2) Aide à la libération des Juifs internés mais aussi au franchissement de la ligne de démarcation et des frontières.

3) La désobéissance: obéir à leur conscience. Sanctions administratives et la déportation comme ultime châtiment.

4) Amitiés nouées entre les personnes sauvées et les Justes, une reconnaissance pour l'éternité.

A la création de cette exposition 54 policiers et gendarmes Justes dont vous avez consulté leur biographie, actuellement nous avons retrouvé 66 fonctionnaires donc 48 policiers et 18 gendarmes en France dont 3 policiers en DORDOGNE Justes parmi les Nations



PRENONS SOIN DE NOTRE COMMUNE.

Le civisme est le savoir-vivre ensemble.

Il accompagne aussi tous nos petits gestes du quotidien qui impactent la commune
, l'environnement, les autres,
toutes les actions qui contribuent à améliorer notre vie en société.
Des gestes simples dans l'intérêt de tous et dans celui de notre commune.

Outre les actions menées par les pouvoirs publics, la propreté urbaine est l'affaire de tous.

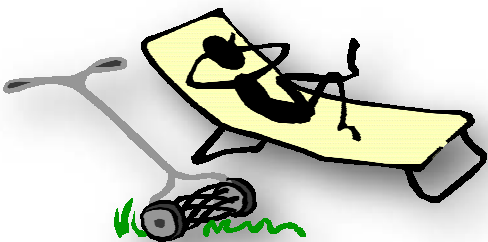
Chaque Baneuillais est ainsi appelé à faire preuve de civisme,
pour une meilleure qualité de vie.

LES BONS GESTES A AVOIR :

Je jette mes détritres à la poubelle et non sur la voie publique
Je sors mes poubelles en respectant les jours de collecte et les heures de sortie des déchets
je trie mes déchets Je réduis ma production de déchets, par exemple en compostant mes
déchetrs de cuisine et de jardin.
Je limite ma consommation d'eau.
Je ne jette rien par la fenêtre de ma voiture.
Je jette mes objets lourds, encombrants et mes déchets végétaux à la déchetterie.
Je ne dégrade pas les équipements publics et le mobilier urbain.
Je jette mon mégot de cigarette dans les cendriers prévus à cet effet.

Bruits :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse à gazon, taille haies, tronçonneuse, scie mécanique, bétonnière peuvent être effectués uniquement les jours ouvrable de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, dimanche et fêtes de 10h00 à 12h00.



Animaux :

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués ou pucés. Tout animal dangereux doit être déclaré à la Mairie et muselé. Les déjections des animaux ne sont pas tolérées ni sur les trottoirs ni dans les Jardins de Baneuil.



Entretien du pas de porte:

Le balayage des rues de Baneuil est assuré par les cantonniers mais il est demandé à chaque Baneuillais son concours au maintien de la propreté devant son habitation. Il est indispensable de balayer son trottoir.. Vous devez aussi élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.

Les plantations :

La distance à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0.5 mètre du mur de clôture pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieures à 2 mètres de hauteur.
- 2 mètres du mur de clôture pour une plantation de haute tige c'est-à-dire de plus de 2 mètres de hauteur.

La distance se calcule différemment selon que le mur est mitoyen, votre propriété ou celle de votre voisin.

Elle va du milieu du tronc des plantations :

- Au milieu du mur, s'il est mitoyen;
- À la façade du mur chez vous, si le mur appartient à votre voisin;



Entretien et élagage :



Branches

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les

couper mais peut exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une **date** plus propice par rapport au cycle du végétal.

Racines et ronces

Le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à appliquer des produits chimiques.

Récolte de fruits

La plantation d'arbres à fruits est faite en retrait de la séparation mitoyenne : les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils n'ont pas touché votre sol.

Il peut être admis de ramasser les fruits situés de son côté.

Barbecues

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage.

Toutefois l'implantation et l'utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations,
- Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.



T.A.P de Baneuil

Afin de permettre aux enfants de profiter aux mieux des T.A.P, nous avons modifié les groupes par âges.

La Mairie de Baneuil a investi dans du matériel sportifs (Buts, chasubles, ballons).

Je tiens encore une fois à remercier tous les acteurs des T.A.P pour leur investissement tant professionnel que personnel, ainsi que les bénévoles, mais également les habitants de Baneuil pour leur dons de laine, boîte à œufs etc.....dont nous avons encore besoins.

Les projets fil rouge (Maquettes de la Ferme & Mandala Géant) seront exposés à la Kermesse du samedi 20 juin 2015 à Couze saint front dès 14 heures, projets qui a commencé fin septembre et qui a duré toute l'année.

Venez nombreux !!!!!

Les employés communaux ont apprécié d'avoir commencer le B.A.F.A, afin de mieux comprendre et apprendre le poste d'animateur.

Au Jardin des Livres

Inscription gratuite pour tous

La Bibliothèque Municipale de BANEUIL Bouge!!!!

Horaires d'ouverture **AU PUBLIC** :

Mardi de 15h à 18h

Vendredi de 15h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Nouveautés !!!!!

Renouvellement des collections

Multimédia



Depuis le début septembre, des changements à la bibliothèque municipale!

**Une plage horaire, un apport important de nouveaux ouvrages grâce à des dons, à une augmentation des prêts de la bibliothèque départementale*

**Un fichier de lecteurs en évolution qui utilisent régulièrement la bibliothèque..*

**Commande d'ouvrages personnalisés pour les adhérents.*

**Fréquentation des enfants de l'école (50 enfants) 2 fois par semaine, puis lors des TAP. Ils choisissent un livre et bénéficient de la lecture à voix haute*

**Notre plus grande satisfaction, est de voir les enfants s'approprier la bibliothèque et d'en faire un lieu de vie animé.*

Des Projets:

Un futur aménagement d'une aire de lecture extérieure pour les enfants.

Pour les beaux jours, la bibliothèque bénéficiera d'une terrasse aménagée.

Vendredi 31 juillet 18h00, grande fête de la bibliothèque, apéro contes tout public .avec

« si le loup y était »



GRANDE FÊTE A LA BIBILOTHEQUE DE BANEUIL

VENDREDI 31 JUILLET 2015



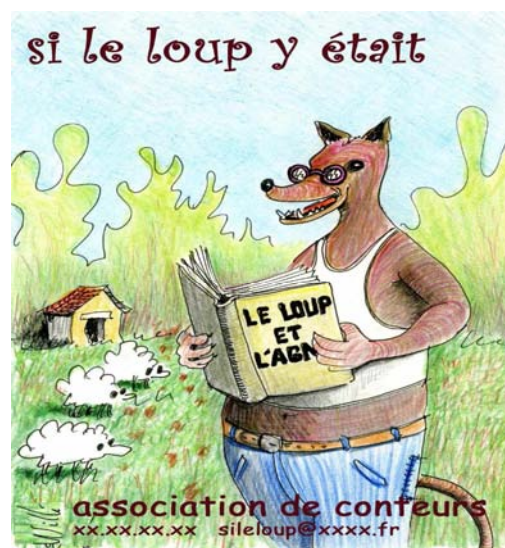
15 H : Accueil

16 H : Goûter livresque

Avec la lecture de contes aux plus petits

17 H : KAMISIBAÏ ; un conte façon théâtre japonais

18 H : Dans le jardin de Baneuil : Apéro/contes (à partir de 4 ans) avec l'association



GRATUIT POUR TOUS

B.A.F.A

La Mairie de Baneuil est commune d'accueil pour la session B.A.F.A 2015 plusieurs commune du canton ont profité de cette opportunité pour inscrire leurs agents communaux dans le cadre des T.A.P afin que ces agents soient formés au rôle d'animateur, notamment sur le développement de l'enfant (de 3 à 12ans), le rôle de l'animateur ainsi que la découverte d'activités faciles à mettre en place pour les T.A.P.

Cette formation est animé par l'association des FRANCAS 24.

La session générale de B.A.F.A qui c'est déroulé durant 8 jours (4 jours en février et 4 jours en avril) à été organisée par les formatrices, ainsi que la veillée sur le thème africain

L'ensemble des stagiaires ont été super content de cette veillée, l'occasion pour eux de ceux déguiser.

Félicitations à tous !!!



Maintenant l'heure est venue de passer à la pratique.....14 jours de stage à effectuer en structure d'accueil pour mineurs, afin de les retrouver fin août pour la session d'approfondissement et la validation du B.A.F.A



Atelier fleurs.....



2015

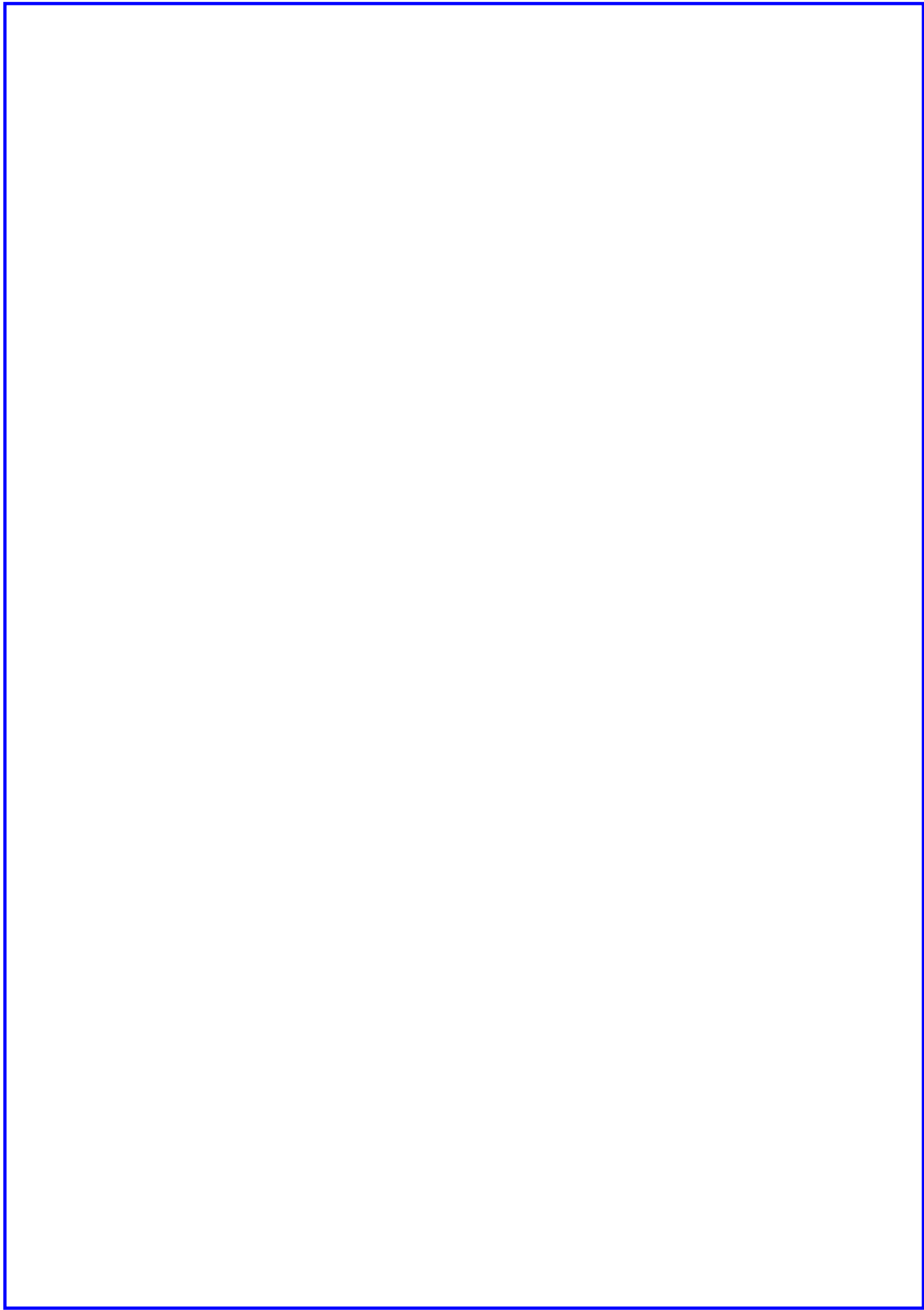


Lundi 6 avril, dans les jardins de Baneuil



Après l'effort, le réconfort!!!!





Les Marcheurs de la Vallée Dordogne

Le Club le plus important du département avec **186 licenciés**, est affilié à la Fédération Française de Randonnée et titulaire du label « Rando santé » depuis juillet 2014

La manifestation phare de l'association, les **50 km du 1 mars 2015** avec cette année 1020 participants

378 concurrents sur le circuit des 50 km

642 sur les 24 km 150

Le premier concurrent a parcouru les **50 km en 3 h 52 mn** avec un terrain très gras, mais parfait soit disant pour lui et ce même raisonnement tenu par d'autres.

Le concurrent des **24 km 150 en 1 h 35 mn**

Malgré le mauvais temps aucun problème sur les deux circuits, les concurrents ont très apprécié l'accueil, les ravitaillements la douche chaude à l'arrivée et surtout le tourin préparé par nos cuistots habituels. Et certains reviennent tous les ans, ils nous disent en partant à l'année prochaine.....

C'est une manifestation qui demande beaucoup d'organisation profitons pour remercier les Mairies, les associations et tous les bénévoles.

Le travail est colossal sur une durée de 5 mois de préparation ;

Toutes les démarches administratives, les autorisations des Mairies, la déclaration en préfecture.

Nous faisons appel auprès de la protection civile pour assurer la sécurité du jour.....

Nettoyage des chemins, le balisage, la mise en place sur le site de la GUILLOU avec les barnums la matérialisation par de la rubalise afin de limiter le terrain, la préparation des postes de ravitaillements avec les bénévoles, la liste des signaleurs, l'accueil à l'arrivée, l'organisation de la restauration avec la tâche très définie de chacun et j'en passe la liste est longue.....

Mais l'association ne reste pas muette à cette demande importante du bénévolat et pour cela elle remercie par le traditionnel repas trappeur courant mai.

Claudette

PREVENTION DES COMBRIOLAGES

Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple)
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres)
Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent et des bijoux de valeur.
- Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc..)
- Evitez également les cachettes plutôt classique comme la salle de bain et la chambre.

Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des **OPERATIONS « TRANQUILITE VACANCES », une tournée de surveillance sera alors mise en place. Contacter ou se déplacer à : Brigade de LALINDE : 05.53.63.56.30 - Brigade STE-ALVERE : 05.53.73.53.33**

Si vous avez été victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la gendarmerie du lieu de l'infraction.
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtres. Si pour des raisons particulières, les services de gendarmerie ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux fonctionnaires intervenants.
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

NB : Soyez curieux ! La vigilance ne concerne pas que votre habitation ! Si vous avez des doutes sur des personnes ou véhicules se trouvant dans votre quartier, n'hésitez pas à informer la brigade de gendarmerie. Ayez le réflexe de noter le(s) numéro(s) d'immatriculation(s)

BANEUIL

PROGRAMME D'ÉTÉ 2015

En partenariat avec la Mairie et les Associations de Baneuil

Du 01 Juin au 20 Août



Dimanche
7 juin
8h00-18h00



Buvette
Restauration sur place



INSCRIPTIONS AU : 05/53/58/4400 et au 06/11/25/99/66
2 Euro le mètre

Organisé par L' Amicale Laïque

BANEUIL

COMITE DES FETES

Vendredi 19 juin 2015 18 h 30

Fête de la
MUSIQUE

HUSH MONEY



groupe de reprises rock, blues



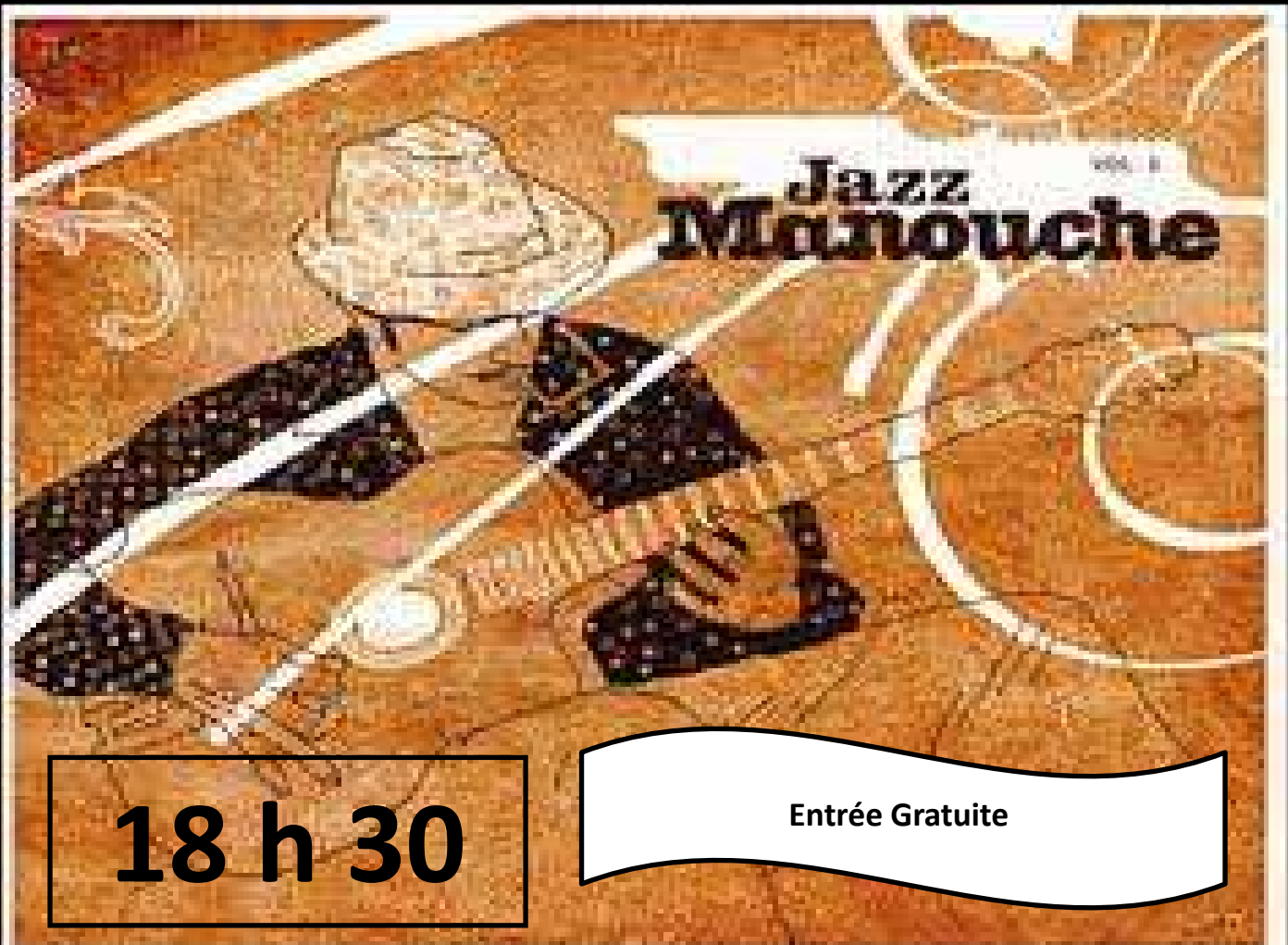
Restauration sur place (Magrets, Grillades, Frites,
Dessert, Buvette....)

VENEZ NOMBREUX!!!!!!

MERCREDI 8 JUILLET 2015

Soirée jazz

Christophe Barrère joue du jazz-manouche



18 h 30

Entrée Gratuite

Restauration sur place
Possibilité de porter
son pique-nique



BANEUIL

Dimanche 12 Juillet 2015

MARCHE GOURMAND

**animé par le groupe
COULEUR KA DANSE
et la BODEGA**

15h00 Début des festivités

Animation foraine

18 h 00

Randonnée pédestre

Départ pour 6/8 kms autour de Baneuil

18 h 00

Début du Marché Gourmand



*Manège gratuit pour les
enfants de 1 an à 10 ans*



23 h 00

Feux d'artifices organisés par la mairie

BANEUIL

CONCOURS

Inscription 14h00

DE

Remise engagements

PETANQUE

LUNDI 13 juillet 2015



15h00 Début des festivités

Animation foraine

Poneys, Calèche

BAL DISCO

14h00 à 2h00 du matin !!!!!



BUVETTE BARBECUE

Buffet Campagnard

Bal Populaire

Du 14 Juillet 2015



Mardi 14 juillet

12 H 30

*Buffet campagnard
et*

*Bal Populaire animé
par l'orchestre*

Inscription au 05/53/61/00/84

Attention paiement obligatoire à la commande.

À l'ordre du Trésor Public

*Aucune inscription ne pourra être prise après
le 10 juillet 2015*

Gratuit pour les Baneuillais

Tarif extérieurs: 16 euro

Enfants moins de 12 ans 6 euro

PORTER SES COUVERTS

MERCREDI 22 JUILLET 2015
gnard

SOIREE
NEW, TEMPO, COUNTRY
18 H 30



BARBARA Jean-Luc

Restauration sur place

***Possibilité de porter
son pique-nique***



Entrée Gratuite

SAMEDI 8 AOÛT 2015

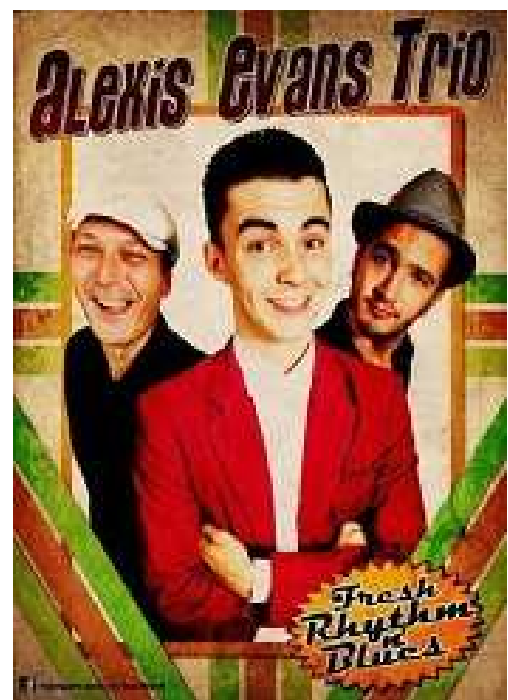
MARCHE GOURMAND

A partir de **18 h 00**



Alexis Evans Trio

Fresh Rhythm n' Blues



JEUDI 20 AOÛT 2015

BAL POPULAIRE

**NEW, TEMPO,
COUNTRY, MUSETTE**

BARBARA Jean-Luc



1
8
H
3
0
À
1
H
0
0

18 h 00 Randonnée Pédestre

Départ pour 6/8 kms autour de Baneuil



Restauration sur place .



Possibilité de porter son pique-nique

Les vacances s'annoncent ANIMEES à BANEUIL !!!!!



Programme concocté par la municipalité
et les associations.

De nombreuses animations rythmerons
ces deux mois d'été,

Pour la plus grande joie des petits et
des grands.

Nous comptons sur votre présence.



A très bientôt



Repas de la fête Nationale

Le Mardi 14 juillet 2015

*Les Baneuillaises et les Baneuillais sont invités à fêter le 14 juillet
dans les Jardins de Baneuil,
autour d'un buffet campagnard offert par la municipalité.*

Inscription à retourner pour le repas avant le jeudi 10 juillet 2015 à la mairie.

Repas offert pour les habitants de Baneuil





INVITATION

*Vous êtes invité à participer à la cérémonie du 14 juillet
Qui se déroulera lundi 14 à 11heures
Au monument aux morts de Baneuil.*

Un vin d'honneur vous sera offert à l'issue de cette cérémonie.

Le Maire

Buffet Campagnard

Bal Populaire

Du 14. Juillet 2015



Mardi 14 juillet

12 H 30

*Buffet campagnard et
Bal Populaire
animé
par l'orchestre....*

*Attention paiement obli-
gatoire à la commande.*

*Aucune inscription ne
pourra être prise
après le 10 juillet 2015*

Gratuit pour les Baneuillais

Tarif extérieurs: 16 euro

Enfants moins de 12 ans 6 euro

PORTER SES COUVERTS

Nous attendons impatiemment
votre réponse

Venez nombreux



Réservation au 05/53/61/00/84

Buffet campagnard & Bal Populaire

Du 14 Juillet 2015

Habitant de Baneuil :

Adultes repas gratuit : _____

Enfants moins de 12 ans repas gratuit : _____

Invités extérieurs

Adulte : _____ x 16€ = _____

Enfants moins de 12 ans : _____ x 6€ = _____

Total : _____

.....

Attention paiement obligatoire à la commande.

Aucune inscription ne pourra être prise

après le 10 juillet 2015